

LA MANCHE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



PORTS DE LA HAGUE

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE

DU 02 juin 2021 EN VISIOCONFERENCE

(08H30 10H00)

Date rédaction	Juin 2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SPA	Date réunion	02/06/2021		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
		Membres du conseil portuaire			
M. Jean Morin		Président			x
M. Jean Lepetit		Conseiller départemental		x	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury		Titulaire			x
M. Olivier Lemaigen		Titulaire		x	
Vacant		Suppléant			
Vacant		Suppléant			
Représentants du conseil municipal de la commune de la Hague					
M. Antoine Lupo		Titulaire		x	
Mme Pauline Bedel		Suppléante			x
Représentants personnel concessionnaire					
M. Florent Duloir		Titulaire		x	
M. Vincent Pinatel		Suppléant			x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Laurent Clergeau		Suppléant		x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger		Titulaire			x
M. Sébastien Cauchon		Titulaire			x
M. Cédric Delacour		Suppléant			x
M. Baptiste André		Suppléant			x
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Serge Lecadet		Titulaire			x
M. Martial Maignan		Titulaire		x	
M. Gilbert Rebillard		Titulaire			x
M. Robert Néel		Suppléant			x
M. Pierre Voisin		Suppléant			x
Port Racine					
M. Jacques Audoire		Titulaire			x
M. Philippe Sanson		Suppléant			x
Port de Goury					
M. Jacques Berrat		Titulaire		x	
M. Patrick Lebiez		Titulaire			x
M. Sanson Yohann		Titulaire			x
M. Eric Ecolivet		Suppléant			x
Mme Marie-Paule Fleury		Suppléante			x
M. Yoan Orange		Suppléant			x
M. Michel Brisset		Suppléant			x
Autres participants					
Mme Evelyne Druetz		Conseillère départementale		x	
M. Jean-Paul Fortin		Conseiller départemental		x	
Mme Manuela Mahier		Maire de la commune de la Hague		x	
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer des ports et des aéroports		x	
M. Boivin		Association des usagers du port Racine		x	
Mme Delphine Pierre		Commune nouvelle de la Hague		x	

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 2 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de **M. Lepetit** représentant le président du conseil départemental. **M. Lepetit** informe que **M. Morin** ne peut être présent et demande à ce qu'il soit excusé.

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Maignan donne lecture d'un commentaire de **M. Lecadet** concernant le marquage des bouées et de sa demande de mise en place d'une main courante sur le port d'Omonville.

Aucune remarque n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

M. Leteissier présente le nombre de mouillages et précise que les deux coffres visiteurs sont gérés par la commune nouvelle de La Hague, une demande est en cours afin que cette gestion soit opérée par la SPL, sachant que trois coffres ont été posés.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale et de l'escalier (mensuel/grand coefficient) ;
- jointoiement ;
- réparation support bouée couronne ;
- entretien mât de charge ;
- changement d'une défense et reprise ;
- travaux de maçonnerie sur la digue ;
- inspection des mouillages (par l'entreprise CERES).

M. Leteissier explique que le changement du treuil du mât de charge a été effectué, mais que celui-ci est tombé en panne le jour de sa mise en place. L'entreprise s'est engagée à le remplacer, la pose devrait intervenir assez rapidement.

Il informe qu'une inspection des mouillages a été réalisée le 10 mai par la société Neptune service pour un montant de 2 376 € TTC, celle-ci a diagnostiqué que certaines chaînes filles devaient être remplacées sur les Lignes BCDE.

Il poursuit en présentant le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer un totem à l'entrée du port.



M. Lepetit demande s'il y a des observations.

Le principe est approuvé (cf. V – questions diverses).

PORT RACINE

M. Letteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé.

Point sur les travaux

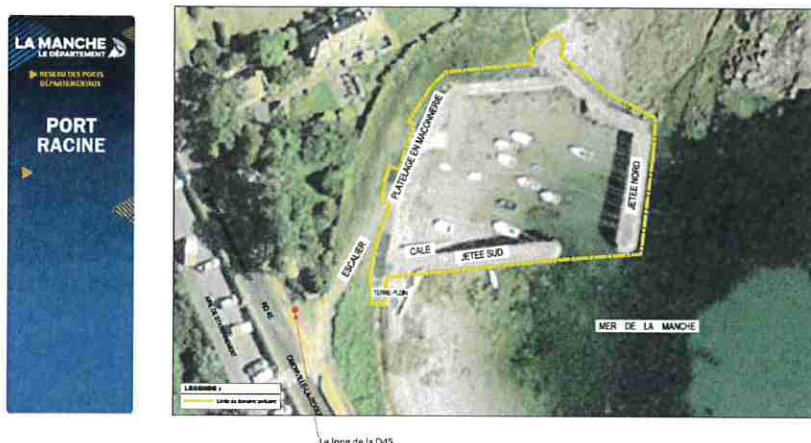
M. Letteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL :

- nettoyage mensuel de la cale (mensuel/grand coefficient) ;
- travaux de maçonnerie ;
- changement d'un poteau d'amarrage ;
- entretien des barbacanes.

M. Boivin demande des explications sur les barbacanes posées.

M. Letteissier explique que ce sont des drains posés en pieds de talus et qui permettent l'évacuation de l'eau.

Il poursuit en présentant le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer un totem à l'entrée du port.



M. Lepetit demande s'il y a des observations.

Le principe est approuvé. (cf. V – questions diverses).

PORT DE GOURY

M. Letteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance avec une capacité de 40 postes dont 4 réservés pour les pêcheurs professionnels (2 étant utilisés), et informe de la perte de 2 contrats : 34 contrats de mouillages plaisance et 2 contrats « professionnels » en 2020 contre 38 contrats en 2019.

M. Lupo informe que **M. Gasnier** est le maire de la commune déléguée d'Auderville.

Point sur les travaux

M. Letteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage des cales et des escaliers (mensuel/grand coefficient) ;
- entretien des bordures et terre-plein ;
- pose d'anodes ;
- changement de manilles ;
- pose de butoirs pour les véhicules ;

Il informe qu'un changement de signalétique a été effectué pendant la semaine 19 pour stipuler l'entrée en « zone portuaire ». Ce panneau a disparu la semaine 21. Le temps du changement risque d'occasionner une gêne pour les usagers du port et d'engendrer du stationnement anarchique sur le terreplein. Le remplacement de ce panneau va être opéré au plus vite.



M. Lepetit demande s'il y a eu un dépôt de plainte.

M. Leteissier répond qu'un signallement a été effectué.

Il poursuit en présentant le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer un totem à l'entrée du port.



Le principe est approuvé. (cf. V – questions diverses).

II - Travaux pour l'ensemble des ports de la Hague

Le montant des travaux d'entretien par la SPL des ports de la Manche, des mouillages pour les ports de la Hague s'est élevé en 2020 à 2 400 € TTC

Les achats de fournitures d'entretien peuvent être mutualisés entre plusieurs ports afin de bénéficier de conditions économiques intéressantes et concernant 2020 les crédits départementaux s'élèvent à 1 928 € TTC.

III - Budgets : Atterrissage 2020 et prévisionnel 2021

M. Leteissier présente le compte de résultat 2020.

M. Lepetit demande s'il y a des questions, en l'absence d'interventions, il invite **M. Leteissier** à passer au point suivant.

IV – Point sur le traitement des déchets

M. Leteissier précise que l'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

V - Questions diverses :

M. Leteissier informe qu'il a une question de **M. Lecadet** à l'intention de **M. Lemaigen** à savoir :

Ce qu'il en est des coffres extérieurs à la concession et leur intégration à la SPL, sachant qu'il y a une demande de la SNSM pour s'y amarrer.

M. Lemaigen confirme que l'intégration de ces bouées visiteurs a été examinée. La SPL n'y est pas opposée, mais il reste une question juridique. Le Département a proposé à de nouvelles communes de rentrer dans la SPL. Un courrier va être envoyé à la commune de la Hague, afin de lui proposer de rentrer dans le capital de la SPL, cela permettrait de résoudre ce problème juridique.

Il précise que la SPL a reçu la délibération de la commune de la Hague. Le Département et la SPL n'avaient pas encore délibéré. Sur le principe il n'y a pas de changement, des actions seraient vendues à la commune de la Hague au nombre de 100, et non de 200 comme précédemment. Un courrier va être adressé à Mme Mahier.

Mme Mahier précise que le dernier conseil municipal avant les vacances est prévu le 6 juillet 2021.

M. Lemaignan répond que la date du 6 juillet serait parfaite.

Mme Druetz souligne que la délibération précédente deviendrait caduque dans ce cas.

Mme Pierre indique que le nombre d'actions n'était pas spécifié dans la précédente délibération, mais uniquement le montant.

M. Lemaignan précise que le montant de l'action est de 62 € soit pour 100 actions un montant de 6 200 € au lieu de 12 000 €.

Mme Druetz demande le retour des usagers, des maires délégués et de madame le maire de la Hague sur cette nouvelle organisation SPL, et si des améliorations sont à apporter.

M. Maignan informe avoir eu quelques inquiétudes cette année, mais que les demandes sont prises en compte. La maintenance des lignes des mouillages est optimisée.

M. Boivin informe qu'il n'y a pas de problèmes pour le port Racine.

Mme Druetz fait part de satisfaction sur ces retours positifs.

M. Maignan demande si l'accès aux cales sera toujours gratuit en 2021.

M. Lepetit répond qu'il ne peut préjuger à l'avance de ce qui se passera dans la prochaine mandature.

M. Lupo demande si le nettoyage de la cale de l'anse Saint Martin pourrait être effectué par les services du Département, car elle est actuellement mal entretenue.

Mme Druetz confirme que cette cale doit faire l'objet d'un entretien régulier.

M. Leteissier explique que cette cale ne fait pas partie du domaine départemental, mais propose aux agents de la commune de leur présenter la procédure de nettoyage des cales effectuée par les agents de l'agence portuaire.

M. Boivin propose qu'un rendez-vous soit pris avec **Mme Pierre**.

M. Fortin revient sur la délibération votée au conseil Départemental concernant l'évolution de la SPL, et demande si ces informations ont été diffusées à la Commune.

M. Lemaignan répond qu'un courrier va être envoyé à chaque commune afin de pouvoir délibérer. Toutes les communes vont être informées de l'évolution du capital de la SPL. L'augmentation du capital de la SPL devrait intervenir avant la fin de l'année 2021.

Mme Druetz souligne que la taille des totems est un peu imposante et risque d'appeler des commentaires au vu de leur dimension.

Mme Mahier indique qu'un travail par la commune de la Hague est actuellement réalisé au niveau de la signalétique, et aurait préféré être informée au préalable sur ces emplacements.

M. Lepetit rappelle que c'est une commande uniforme pour le Département mais que les emplacements peuvent être revus.

M. Gautier informe que l'idée était une uniformisation de la signalétique mais qu'un nouveau travail va être effectué avec le service communication pour examiner la possibilité d'avoir plusieurs dimensions de totems, des remarques similaires ayant été effectuées par d'autres ports.

Mme Mahier demande à être tenue informée sur la taille des totems et de leurs lieux d'implantation.

Mme Pierre s'interroge sur la réglementation concernant les implantations des totems.

Mme Druetz répond que ces informations devront faire l'objet d'une concertation avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Aucune question n'étant formulée, **M. Lepetit** remercie les participants et souligne que cette séance était la dernière de la mandature. Il fait part de l'attention du Département portée sur les ports patrimoniaux et lève la séance.

Saint-Lô, le 23 juin 2021

Monsieur Jean Lepetit

**Représentant le Président
du conseil portuaire**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a smaller 'L' and a period.